



COMPTE- RENDU DE LA SEANCE DU 06/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le six avril à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 mars 2021, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur WEBER Luc Maire.

Etaient présents : Mmes LELOUP, SCHULER, MOIRET, TROTTI, MM WEBER, DEMANGEOT, THEYSGEUR, DURDON

Absents excusés : M CAPERONIS a donné pouvoir à Mme MOIRET, Mme LEMAITRE a donné pouvoir à M WEBER

Absent : M GOMES

Secrétaire de séance : Mme TROTTI

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu qui n'appelle aucune observation.

Avis projet usine de méthanisation agricole Fertylagry

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Préfecture du Loiret sollicite l'avis de la commune sur une demande d'autorisation déposé par la SARL FERTYLAGRY. Cette autorisation porte sur l'implantation d'une usine de méthanisation agricole sur le territoire de Griselles, lieu-dit « La petite Ronce ». La commune est concernée par des zones d'épandage.

Ainsi, il appartient au Conseil Municipal d'exprimer un avis au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public.

Après avoir entendu les explications de M le Maire, et après en avoir délibéré, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (9 contre et un blanc) de donner un avis défavorable à ce projet d'implantation d'une usine de méthanisation agricole par la SARL FERTYLAGRY.

Divers

Monsieur le Maire évoque la tenue des élections départementales et régionales : 1^{er} tour le 13/06 et 2^{ème} tour le 20/06.

M le Maire fait part de la réunion de la commission fêtes et cérémonies qui a proposé le fleurissement devant la Mairie. Demande est faite que ces travaux soient réalisés par des bénévoles. Approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de 4 panneaux « passage de cavaliers ». Ceux-ci seront posés aux « Râles » et au « Petit Pin ». Les membres du conseil municipal assureront les poses.

M le Maire informe le CM du prochain déploiement de la fibre par le Département. La commune rappelle aux propriétaires l'obligation d'élagage au-dessus du domaine public afin de dégager les réseaux téléphoniques ce qui conditionne le déploiement de la fibre sur l'ensemble de la commune.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'P', is written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains text around its perimeter, including 'MAIRIE' and 'COMMUNE'.

La Secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, reading 'J. Troiti', is written on the document.